

# La politique de répression et de conversion de l'intendant d'Alençon Lallemant de Léviguen envers les protestants (1726-1766) : une politique réussie ?

Nicolas CLOLUS

Étudiant, université du Maine<sup>1</sup>

À la fin de l'Ancien Régime, la province de Normandie compterait moins de 15 000 calvinistes, soit de 11 000 à 12 000 protestants dans la généralité de Rouen, de 2 500 à 3 000 dans celle de Caen et il n'y aurait donc pratiquement plus aucun réformé dans celle d'Alençon<sup>2</sup>. Pourtant, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, le nombre des calvinistes est estimé dans cette dernière généralité à environ 7 000 personnes, dont 2 000 à 2 400 dans la ville même d'Alençon<sup>3</sup>. Après la Révocation de l'édit de Nantes, de nombreux calvinistes de la généralité se convertissent et émigrent<sup>4</sup>. La présence protestante demeure toujours forte au cours des premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais elle est dispersée entre différents noyaux de peuplement comme la ville d'Alençon<sup>5</sup> ou les élections d'Alençon, d'Argentan, de Falaise, de Mortagne, et de Verneuil.

---

1. CLOLUS, Nicolas, *Répression et conversion : la politique de l'intendant Lallemant de Léviguen envers les protestants de la généralité d'Alençon (1726-1766)*, mémoire de maîtrise, Université du Maine, juin 2004.

2. VATINEL, Denis, « Les protestants en Normandie et la Révolution Française : les protestants à la veille de la Révolution », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, t. 135, oct-déc 1989, p. 545-567.

3. BERNARD, Gildas, *Les Familles protestantes en France xv<sup>e</sup>-1792. Guide des recherches biographiques et généalogiques*, Paris, Archives Nationales, 1987, p. 421.

4. BOUCHARD, Delphine, *Catholiques et protestants à Alençon : de l'édit de Nantes à sa révocation (1598-1685)*, université catholique d'Angers, sous la direction de A. Gérard, 2001. Du même auteur, « Catholiques et Protestants à Alençon de l'édit de Nantes à sa Révocation (1598-1685) », *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, tome CXXII, n° 4, décembre 2003, p. 81-121.

5. Arch. dép. de l'Orne, C 609. En 1737, un « État des Calvinistes de la ville et fauxbourgs d'Alençon » recense 60 familles et un total de 164 personnes dont 47 enfants de moins de 20 ans.

Comment alors expliquer la forte baisse de la population réformée au cours du règne de Louis XV dans la généralité d'Alençon ? Deux principales causes peuvent être prises en compte. Les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle, comme le pasteur C. Bost ou A. Galland, privilégient la thèse de l'émigration des protestants vers les pays du Refuge<sup>6</sup>. Cependant, ne peut-on pas se demander, si le mouvement de conversion à la religion catholique n'a pas été sous-estimé ? Apparaît ainsi au premier plan le rôle de Lallemand de Lévigien, intendant d'Alençon, qui dirige cette généralité pendant près de quarante ans et qui est responsable de l'application de la politique royale envers les protestants.

Louis-François Lallemand de Lévigien est né le 25 février 1686 à Paris. Il est nommé conseiller au Parlement de Paris le 22 décembre 1708. Le 25 juin 1713, il épouse Marie-Jacqueline Boutin, la fille aînée de René Boutin, ami et collègue de son père Charles-Louis Lallemand<sup>7</sup>. Le 25 décembre 1719, il devient maître des requêtes. Il attend un peu plus de six ans avant de recevoir la commission d'intendant de la généralité d'Alençon le 15 août 1726, grâce aux liens étroits que sa famille entretient avec le cardinal Fleury, principal ministre de Louis XV de 1726 à 1743<sup>8</sup>. Son pouvoir est renforcé localement par la nomination de son frère, Jacques-Charles, comme évêque de Sées de 1728 à 1740<sup>9</sup>. Il reste en poste jusqu'en septembre 1766<sup>10</sup> ; il a donc été intendant de la généralité d'Alençon pendant quarante années. Ainsi, la durée exceptionnelle de la commission de Lallemand de Lévigien, le soutien que lui accorde le cardinal de Fleury, les multiples aspects de sa politique et la liberté dont il a bénéficié ont fait de lui l'intendant le plus puissant que la généralité d'Alençon ait connu.

Sa politique à l'égard des protestants de son ressort peut être étudiée grâce aux nombreuses liasses conservées dans la série C des Archives départementales de l'Orne (C 609 à C 628), auxquelles on peut ajouter les affaires traitées par l'intendant Jullien (C 629 à C 631) qui poursuit le tra-

---

6. BOST, Charles, *Récits d'histoire protestante régionale pour servir de complément à l'histoire des protestants de France (première partie : la Normandie)*, Le Havre, 1926, 235 p. ; ALFRED GALLAND, *Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen et en Basse Normandie de l'édit de Nantes à la Révolution (1598-1791)*, Paris, Grassard, 1898, 550 p.

7. René Boutin est receveur général des finances de la généralité d'Amiens. Charles-Louis Lallemand est receveur général des finances de la généralité de Soissons en 1690, secrétaire du Roi en 1695 et fermier général de 1703 à 1726. Il s'enrichit un peu plus grâce aux billets de Law, ce qui lui permet d'acheter la seigneurie de Lévigien avec ses dépendances de Betz, Macquelines, Nantouillet et Ormoy-le-Davien en Picardie. Le 30 décembre 1723, il fait ériger la terre de Lévigien en comté.

8. Arch. dép. de l'Orne, C 716 : « Commission d'intendant de la généralité d'Alençon pour Monsieur Lallemand de Lévigien ». Il remplace Pomereu, marquis des Riceys, intendant d'Alençon de 1720 à 1726, qui est ensuite nommé intendant de Tours.

9. Le troisième et dernier frère de Louis-François, Etienne-Charles-Félix, comte de Nantouillet, est un intime du cardinal de Fleury à Paris.

10. Il est remplacé par Antoine-Jean-Baptiste-Alexandre Jullien qui reste en poste jusqu'à la Révolution. Lallemand de Lévigien, attaché à son département, meurt à Alençon le 26 février 1767, le lendemain de ses quatre-vingt-un ans.

vail commencé par son prédécesseur. L'ensemble des sources étudiées forme un total d'environ trois cent cinquante affaires et de mille sept cent vingt pièces papiers. Il ressort de ces différents documents que l'intendant jouit d'une grande liberté dans l'application de la politique royale envers les protestants, même s'il doit rendre des comptes au Roi et aux ministres. Il décide de lutter contre les calvinistes et son but est de réussir à les convertir. Il use évidemment de la répression pour arriver à ses fins. Cependant, à la différence de nombreux autres intendants, il privilégie les enlèvements d'enfants. C'est à cette pratique qu'il doit ses principaux succès en matière de conversion.

### Une répression axée sur les enlèvements d'enfants calvinistes

Il y a déjà eu des enfermements d'enfants dans la généralité d'Alençon avant l'intendance de Lallemand de Léviguen. Ainsi, entre 1666 et 1706, dix-neuf familles se voient enlever un ou plusieurs de leurs enfants<sup>11</sup>. Entre 1707 et 1711, sept autres familles sont touchées<sup>12</sup>. En revanche, entre 1711 et 1726, en raison du manque de sources, aucune arrestation d'enfants n'est attestée. Il y en a probablement eu sans doute, même si leur nombre demeure inconnu, d'autant que les années qui précèdent l'arrivée de Lallemand de Léviguen à Alençon correspondent à une intensification de la répression après la déclaration de 1724<sup>13</sup>.

Quoi qu'il en soit, c'est sous l'intendance de Lallemand de Léviguen que les enlèvements d'enfants sont les plus pratiqués. La répression ne se fait quasiment que par cette méthode. En effet, Lallemand de Léviguen estime qu'il est inutile et vain de tenter de convertir à la religion catholique les adultes protestants. La plupart du temps ce sont de bons calvinistes<sup>14</sup> qui ont une foi inébranlable et l'intendant se semble pas enclin à utiliser la force pour qu'ils deviennent catholiques, car leur conversion, ainsi obtenue, serait simulée. Il est ainsi frappant de constater que les protestants adultes de la généralité sont rarement inquiétés. Un seul couple de NC semble poursuivi pour ne pas être marié légalement<sup>15</sup>. Aucune action ne paraît entre-

---

11. Arch. dép. de l'Orne, C 607.

12. Arch. dép. de l'Orne, C 608.

13. Les trois fils de Frotté de la Rimblière, demeurant paroisse de Cleray, sont enfermés en 1718, d'après le pasteur Benjamin ROBERT, *Les maisons des Nouveaux Catholiques à Alençon de 1686 à 1755*, Alençon, 1942, p. 5. Françoise Messière serait la seule protestante enlevée sous l'intendance de Feydeau de Brou (1713-1716) : elle est indiquée sur l'état des pensionnaires de 1742 (Arch. dép. de l'Orne, C 614). Pour les autres régions, voir KRUMENACKER, Yves, *Les protestants du Poitou au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 1998 ; BOISSON, Didier, *Les Protestants de l'ancien colloque du Berry de la Révocation de l'édit de Nantes à la fin de l'Ancien Régime (1679-1789)*, ou *l'inégale résistance de minorités religieuses*, Paris, Honoré Champion, 2000.

14. Pour les autorités, les membres du clergé et les catholiques zélés, ces bons calvinistes sont des « opiniâtres ».

15. Arch. dép. de l'Orne, C 615. En 1743, une plainte est déposée par un curé d'Alençon, Bourget, qui dénonce le sieur de la Bonnevie : ce dernier n'aurait pu présenter lors de la

prise contre des NC morts relaps. Les protestants qui réunissent des assemblées clandestines ne sont pas directement poursuivis, comme Pierre Chapeau, marchand de Bellême, qui est même soupçonné d'avoir influencer la conversion d'un catholique au calvinisme<sup>16</sup>. Dans le bourg de l'Aigle, le sieur de Corneville est présenté par l'évêque de Sées comme tenant « hautement des discours d'une dangerosité conséquente et capable de séduire<sup>17</sup> ». Rien n'est entrepris contre lui. Dans le village de Crocy, en 1741, Thomas Plainel est considéré comme « le chef des protestants » : « Il sème l'erreur de la RPR par ses discours scandaleux sur la religion catholique dont il ne fait aucun exercice. » Seule sa pension d'ancien soldat lui est retirée<sup>18</sup>. Quelques prédicants de ce village sont arrêtés la même année comme Simon Houel ou Jean-Thomas Ruillier<sup>19</sup>. Mais tous les autres protestants adultes enfermés pendant cette période le sont parce qu'ils refusent de présenter aux autorités leurs enfants ou qu'ils les enlèvent des couvents sans permission, car ce sont les enfants qui constituent la principale cible de l'intendant.

En effet, Lallemand de Lévignen est persuadé que l'on peut facilement venir à bout des protestants en leur prenant leurs enfants afin d'enseigner à ces derniers les principes de la religion catholique. Cette conviction repose sur une idée simple, celle selon laquelle les enfants sont plus malléables que les adultes. Les garçons et filles sont arrêtés par ordre du Roi ou, parfois, de l'intendant. Ils sont ensuite envoyés dans les couvents des Nouveaux et Nouvelles Catholiques d'Alençon. Ces établissements ont été créés en 1679 et approuvés par Louis XIV par lettres patentes. Lallemand de Lévignen, comme tous ses collègues, agit beaucoup dans la capitale de sa généralité, d'autant que c'est là que résident le plus grand nombre de familles de Nouveaux Convertis. Mais, les subdivisions proches d'Alençon sont aussi touchées par la répression, alors que celles éloignées du centre du pouvoir sont beaucoup moins visées. L'importante liberté de décision de l'intendant se voit quand celui-ci décide de frapper un des principaux lieux de résistance de la généralité, le village de Crocy.

Au cours des quarante années de présence de Lallemand de Lévignen à Alençon, il se dessine clairement une chronologie des enlèvements d'enfants. Lors des dix premières années de son intendance, l'intendant ne semble pas recevoir d'ordres particuliers en ce sens. D'après les sources étudiées, il n'y a que des enlèvements ponctuels. Mais ces sources sont lacunaires : on ne sait rien, par exemple, de la situation du couvent des Nouveaux Catholiques et des garçons protestants qui auraient pu être enlevés. En revanche, on dispose de quelques renseignements sur des filles qui

---

demande de baptême de son enfant un certificat de mariage et le curé aurait refusé de baptiser l'enfant.

16. Arch. dép. de l'Orne, C 609.

17. Arch. dép. de l'Orne, C 614.

18. Arch. dép. de l'Orne, C 613.

19. Arch. dép. de l'Orne, C 613.

sont enfermées aux couvents des Nouvelles Catholiques. En 1727, une fille rentre au couvent ; en 1728, il y en a six. En 1730, il y a deux enlèvements, quatre en 1731, trois en 1733, cinq en 1735 et deux en 1737<sup>20</sup>. L'intendant ne semble pas s'être décidé à établir de vastes campagnes d'enlèvements sur une grande partie de la généralité comme par la suite. En effet, ces nouvelles converties qui sont retirées de leur famille demeurent pour la plupart dans l'élection d'Alençon. Par exemple, en 1728, Louise-Alix Grandchamps, Marthe de la Fontenelle, Marguerite et Louise Caget, et Marguerite de Verruaires de Saint-Denis sont enfermées aux Nouvelles Catholiques d'Alençon. Les quatre premières habitent à Alençon et la dernière à Saint-Denis-sur-Sarthon. En fait, l'intendant ne donne des ordres que pour faire enlever les filles des principaux bourgeois et nobles qui demeurent dans les environs de la capitale de sa généralité. Lallemand se sert également des enlèvements d'enfants pour lutter contre les prédicants considérés comme très opiniâtres. Ainsi, par ordre du Roi du 7 décembre 1731, Marie Chapeau, une des filles du sieur Chapeau, prédicant de Bellême, est conduite au couvent d'Alençon<sup>21</sup>.

L'année 1737 marque un tournant dans la politique de Lallemand de Lévigien à l'égard des NC de sa généralité. L'intendant change d'attitude à la suite d'une banale affaire de succession gérée par ses services<sup>22</sup>. Le 10 avril 1737, il est informé de la mort de Pierre Gautier, un des protestants les plus aisés du village de Crocy. Ce dernier laisse une fortune de 7551 livres, deux garçons, Pierre et Jean âgés de 10 et 6 ans, et une fille, Marie-Jeanne, âgée de 14 ans. Leur oncle paternel et tuteur, Michel Gautier, doit les envoyer aux Nouveaux et Nouvelles Catholiques d'Alençon et payer leurs pensions à l'aide de l'héritage. Les deux garçons rentrent au couvent en juin, mais le tuteur affirme alors qu'il ne peut présenter Marie-Jeanne car elle aurait été enlevée. S'en suit une longue enquête qui dure jusqu'à la fin du mois de novembre 1737. Le subdélégué de Falaise, André de la Fresnaye réussit à résoudre enfin cette affaire. La petite Marie-Jeanne aurait été la moins opiniâtre de la famille et elle aurait même souhaité se convertir à la religion catholique. Ainsi, les autorités s'aperçoivent que les calvinistes de Crocy et de Ronfeugeray, deux villages de la généralité d'Alençon, mais aussi ceux de Colombelles, de Fresnes et de Sainte-Honorine-la-Chardonne, dans la généralité de Caen, sont mêlés à cette affaire ; plusieurs protestants de ces différentes paroisses auraient participé à l'enlèvement et à la séquestration de Marie-Jeanne Gautier<sup>23</sup>. L'intendant ne peut rien faire contre les protestants de la généralité de Caen, si ce n'est avertir son collègue, en revanche, les calvinistes de Crocy vont payer un lourd tribut pour cette rébellion. Apparemment, les protestants de Crocy n'ont plus été

20. Arch. dép. de l'Orne, C 614.

21. Arch. dép. de l'Orne, C 614.

22. Arch. dép. de l'Orne, C 609.

23. Michel Gautier et Jacques Painel, oncles paternel et maternel, demeurant à Crocy, Guillaume Petit de Ronfeugeray, La Vallée Fontenelle un dénommé Saint-Martin, demeurant à Fresnes, et Grésillière de Sainte-Honorine-la-Chardonne.

inquiétés par les autorités depuis la répression d'une assemblée en 1696<sup>24</sup>. Au début de l'intendance de Lallemand de Lévigien, ils continuent de professer librement leur religion. Dans les années 1730, Lecène, le curé de ce petit village, ne cesse de dénoncer les « opiniâtres » de sa paroisse à l'intendant<sup>25</sup>. Malgré cela, l'intendant ne semble guère s'y intéresser. Toutefois, avec l'affaire de Marie-Jeanne Gautier, Lallemand est bien décidé à agir contre eux.

Ainsi, au cours de cette première période, d'après le peu de sources existantes, il y a au moins vingt-six enfants arrêtés, soit 22,2 % du total des enfants enlevés qui ont été comptabilisés à travers l'étude du fonds de la série C. Débute alors une seconde période de dix années (1737-1747) pendant laquelle des enlèvements groupés sont pratiqués.

Cette affaire de Crocy coïncide aussi avec un durcissement de la politique royale contre les protestants. Ainsi, à partir du mois de septembre 1737, le comte du Muy<sup>26</sup> écrit plusieurs fois à Lallemand de Lévigien afin de lui préciser de nouvelles règles<sup>27</sup>. D'après ces instructions, l'intendant doit faire établir par les curés des listes d'enfants « élevés dans la RPR », âgés de 7 à 12 ans, et dont les parents sont calvinistes<sup>28</sup>. Ensuite, il doit former un « état » dans lequel il choisit ceux qui doivent être enlevés à leurs parents, dans la limite d'un enfant par foyer. L'« état » est séparé en deux « classes ». La première « classe » contient les enfants qui reçoivent une pension de 120 livres par an. Sont inscrits dans la deuxième classe les enfants dits « de basses extractions » pour lesquels on ne donne que 60 livres de pension annuelle. Lallemand fait alors dresser ces listes par les curés. Le Roi approuve, le 26 mai 1738, l'« état » des enfants à faire enlever. L'intendant peut alors mobiliser la maréchaussée pour entreprendre les arrestations : la première campagne a lieu en août 1738<sup>29</sup>. Malgré les instructions qui lui ont été données, Lallemand de Lévigien reste assez libre pour préparer l'opération. Il décide de se concentrer sur les deux principaux pôles de populations protestantes de son département : la ville

24. Arch. dép. de l'Orne, C 607. En 1696, le curé de Crocy écrit à l'évêque de Sées que « trois cents personnes de Crocy et des environs se sont assemblées dans la maison de Jacques Paynel au hameau des Cordiers. On a baptisé, marié, célébré le culte ». Quelques jours plus tard, le village est cerné par les dragons, une douzaine de protestants sont arrêtés : trois d'entre eux sont condamnés aux galères à perpétuité et leurs biens confisqués, trois autres subissent la même condamnation par contumace, quatre sont bannis, et deux femmes sont condamnées à être fouettées.

25. LE MEUR, R.-B., « La communauté réformée de Crocy aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, T. CV, n° 4, décembre 1986, p. 107-135 et p. 124.

26. Jean-Baptiste de Félix, comte du Muy. Né le 2 juin 1678, mort à Versailles le 23 août 1759. Directeur général des Économats d'avril 1733 jusqu'à sa mort.

27. Arch. dép. de l'Orne, C 610.

28. Pour s'assurer de cet état de fait, pour chaque enfant arrêté, l'intendant doit fournir au pouvoir central un extrait baptistère et un acte de notoriété signés par le curé et « des personnes de confiance ».

29. Arch. dép. de l'Orne, C 610.

d'Alençon et le village de Crocy dans la subdélégation de Falaise. Il ne respecte cependant pas exactement les règles prescrites par le comte du Muy. En effet, il n'hésite pas à proposer l'arrestation de frères et de sœurs, ainsi que d'enfants de plus de 12 ans. D'autre part, il utilise les deux « classes » à sa manière. Dans la première, il y met sept enfants d'Alençon, trois garçons et quatre filles. Ce sont ceux-là qui sont envoyés aux couvents d'Alençon. Il réserve la deuxième « classe » aux enfants de Crocy. Il affirme au ministre que ces enfants doivent entrer à l'Hôpital Général de Falaise. Ainsi, un nouvel établissement est utilisé pour l'enfermement et la conversion des enfants protestants de Crocy, alors que deux couvents existent déjà. Cela prouve l'intérêt de l'intendant pour Crocy depuis l'affaire de Marie-Jeanne Gautier et sa volonté de durcir sa politique contre cette communauté rurale. L'intendant, avec l'aide de ses deux fidèles subdélégués de Falaise, La Fresnaye, et d'Argentan, Boirel, peut ainsi mener à bien cette campagne au cours de laquelle onze fillettes de Crocy sont enlevées à leurs parents. En faisant arrêter uniquement des filles à Crocy, l'intendant pense peut-être au jour où, devenues catholiques, elles élèveront leurs enfants « dans les principes de la vraie Religion ».

La première campagne d'enlèvements groupés est une réussite pour Lallemand de Léviguen. Celui-ci décide alors de réserver ce genre d'opération pour les enfants de protestants de Crocy. Ainsi, le 9 juillet 1740, c'est l'intendant lui-même qui propose au comte du Muy de faire enlever à nouveau des enfants de ce village. L'opération est acceptée par le ministre. Lors de cette seconde campagne d'enlèvements groupés, onze autres enfants, deux filles et neuf garçons, sur une proposition initiale de vingt et un, sont arrêtés et conduits à l'Hôpital Général de Falaise. Le 28 février 1741, l'intendant, fort de ce nouveau succès, demande la permission d'en faire arrêter quatre autres qui lui ont été indiqués par le subdélégué La Fresnaye comme « bons à faire enlever » : en fait, deux garçons et une fille de plus sont arrêtés. Finalement, cette deuxième vague d'enlèvements est très dure pour les calvinistes de Crocy puisque, entre juillet 1740 et avril 1741, quatorze de leurs enfants sont envoyés à l'Hôpital Général de Falaise<sup>30</sup>.

La dernière opération d'enlèvements groupés, lors cette seconde période, a lieu en 1745<sup>31</sup>. Là encore, c'est à l'initiative de l'intendant que débute cette nouvelle campagne qui est, comme la précédente, concentrée sur les protestants de Crocy. En mars, l'intendant envoie un état de quinze enfants qui doivent être enlevés. Toutefois, il n'y a que 8 enfants qui sont effectivement arrêtés en octobre, les autres ayant quitté le village. Après ce premier demi-échec, les campagnes d'enlèvements groupés ne sont plus renouvelées jusqu'en 1747.

Si l'intendant privilégie l'action contre les calvinistes de Crocy, il continue aussi d'agir contre les autres communautés protestantes en enlevant ponctuellement des enfants qui sont envoyés aux Nouveaux et Nouvelles

30. Arch. dép. de l'Orne, C 612 et 613.

31. Arch. dép. de l'Orne, C 616.

Catholiques d'Alençon. Ainsi, en 1739, trois enfants sont arrêtés dans les paroisses environnantes d'Alençon : les deux fils Boisérard de Boislambert, demeurant Cléray<sup>32</sup>, et une fille Tilly, demeurant à Semallé<sup>33</sup>. Il attaque encore les protestants de la subdélégation de Falaise en enlevant les deux fils du sieur Duperron et les deux filles du sieur Duménil-Morin, demeurant paroisses de Saint-Philbert et de Saint-Germain-du-Vieuxfumé<sup>34</sup>. Enfin, il agit contre les calvinistes de l'élection de Mortagne : Marie-Marguerite La Forest, de Mortagne<sup>35</sup>, et Anne-Marie Lecomte, de Bellême<sup>36</sup>, sont conduites aux Nouvelles Catholiques d'Alençon. En 1742 et en 1747, la communauté protestante de l'Aigle est touchée à son tour avec l'arrestation des quatre enfants de la Dame de la Viellemaison, demeurant à Saint-Martin d'Ecublei, et des deux enfants du sieur de Courdemanche de Boissnormand, demeurant à Rai<sup>37</sup>. Ces arrestations touchent uniquement des familles de notables souvent isolées dans la généralité, alors que les enlèvements groupés visent une communauté soudée, celle de Crocy, composée davantage de milieux populaires.

Finalement, cette seconde période est sans aucun doute la plus importante. En effet, cinquante-six enfants sont arrêtés, soit 46,5 % du total des enfants enlevés ; 67,4 % des enfants de Crocy ont été arrêtés entre 1738 et 1745. Au cours de ces dix années, 70,4 % des enfants ont été enlevés lors de ces campagnes d'arrestations groupées. L'échec de la dernière campagne d'enlèvements groupés met fin pour un temps à cette méthode. Mais, comme en 1737, les arrestations reprennent en 1747 à l'initiative du pouvoir royal.

Le 18 mars 1747, l'intendant d'Alençon reçoit une circulaire ministérielle visant à modifier l'administration des couvents des Nouveaux et Nouvelles Catholiques. La réforme cherche à éliminer les abus commis par les supérieurs de ces couvents et à faire respecter strictement les règles d'entrée des enfants protestants dont la pension est payée par le Roi. Le ministre Saint-Florentin<sup>38</sup> demande aux intendants de Normandie de faire enlever les garçons de 12 à 16 ans, et les filles de 9 à 13 ans, qui sont protestants et dont les parents professent cette même religion<sup>39</sup>. Dans la circulaire, le ministre précise que tous les enfants qui seront enlevés ne devront être placés que dans les établissements de l'Union Chrétienne d'Alençon. Lallemand de Lévigien n'est plus aussi libre que lors des premières campagnes d'enlèvements groupés. En effet, il doit obéir aux ordres de Saint-Florentin et respecter les prescriptions de la circulaire. Il lui est demandé

---

32. Arch. dép. de l'Orne, C 613.

33. Arch. dép. de l'Orne, C 614.

34. Arch. dép. de l'Orne, C 610, C 611.

35. Arch. dép. de l'Orne, C 614.

36. Sa sœur, Jeanne-Renée, l'y rejoint en juillet 1741. Arch. dép. de l'Orne, C 611 et C 613.

37. Arch. dép. de l'Orne, C 614 et C 618.

38. Louis Phélyppeaux, comte de Saint-Florentin, duc de la Vrillière. Né à Paris le 18 août 1705, et mort à Paris le 27 février 1777. Ministre et secrétaire d'État aux affaires religieuses de 1723 à 1775.

39. Arch. dép. de l'Orne, C 618.



de collaborer avec l'évêque de Sées<sup>40</sup> qui reçoit la prérogative d'établir les listes d'enfants susceptibles d'être arrêtés. Cependant, l'intendant reste le principal artisan de ces campagnes, car il choisit sur les listes ceux qui sont effectivement enlevés, et c'est lui qui supervise les opérations.

La campagne de 1748 commence en août<sup>41</sup>. Cette fois-ci, la répression est centrée sur la ville d'Alençon : dix enfants vivant à Alençon sont enlevés, dont une fille du sieur de Boisnormand qui demeure à Rai, mais qui se trouve chez un oncle d'Alençon. L'intendant n'oublie pas pour autant les protestants de Crocy. Cinq filles du village sont arrêtées : en fait, le subdélégué de Falaise, La Fresnaye fils, écrit à l'intendant que cette politique commence à porter ses fruits car il y a de moins en moins d'enfants à arrêter ! Ce nouvel épisode répressif prend fin dans les premiers mois de l'année 1749 quand deux enfants vivant dans des paroisses proches d'Alençon sont enlevés. La dernière campagne d'enlèvements groupés a lieu au cours de l'année 1751. Là encore, c'est l'évêque de Sées qui envoie à l'intendant des noms d'enfants qui pourraient être arrêtés. L'intendant décide de faire enlever sept enfants de Crocy et deux filles d'Alençon. Seulement quatre années après la relance de la répression par Saint-Florentin, les campagnes d'enlèvements groupés s'arrêtent. En revanche, jusqu'en 1754, il y a au moins une douzaine d'enlèvements ponctuels dans les différentes communautés calvinistes de la généralité.

Ainsi, lors de cette troisième période, au moins 37 enfants sont enlevés à leurs parents, soit 31,5 % du total. Cette période est marquée par la relance de la répression après la réforme de 1747, sur l'entrée des enfants aux couvents de l'Union Chrétienne dont les pensions sont payées par le Roi. S'ensuit la grande campagne de 1748-1749 qui fait également de nombreuses victimes dans la généralité de Caen. En effet, une dizaine d'enfants demeurant à Caen et dans la campagne environnante sont arrêtés<sup>42</sup>, ainsi que plusieurs dizaines vivant dans les communautés du Bocage normand, comme à Athis<sup>43</sup>. Dans le fonds de la Série C, les derniers documents relatant un enlèvement ponctuel d'un enfant calviniste dans la généralité d'Alençon sous l'intendance de Lallemand de Lévignen datent de l'année 1754. On peut même considérer que pour l'ensemble de la Normandie, la répression contre les protestants par enlèvements d'enfants s'est arrêtée au milieu des années 1750<sup>44</sup>. Cependant, bien que cette forme de persécu-

---

40. Louis-François Néel de Christot, évêque de Sées de 1740 à 1775.

41. Arch. dép. de l'Orne, C 619.

42. GALLAND, A., *Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen et en Basse-Normandie de l'Édit de Nantes à la Révolution*, Paris, Édition « Les Bergers et les Mages », p. 335-337.

43. MACE, Abbé C., « Histoire de l'Église protestante d'Athis », *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, 1906, p. 167-171.

44. GALLAND, A., *Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen*, op. cit., p. 413-415; WADDINGTON, F., *Le Protestantisme en Normandie depuis la Révocation de l'Édit de Nantes jusqu'à la fin de du XVIII<sup>e</sup> siècle (1685-1797)*, Paris, Dumoulin, 1862, p. 115. Galland et Waddington ne relèvent plus que quelques arrestations ponctuelles de la fin des années 1750 jusqu'au début des années 1760.

tion prenne fin, l'intendant continue de travailler activement à la résolution du problème « des religionnaires » dans son département : il a désormais plus de temps pour s'occuper du bon déroulement des conversions des enfants qui ont été enlevés et placés dans les couvents des Nouveaux et Nouvelles Catholiques d'Alençon.

### **La conversion des enfants protestants enlevés**

Entre 1727 et 1754, Lallemand de Léviguen a fait enlever au moins cent vingt enfants protestants. Cette politique de répression choisie et établie par l'intendant d'Alençon n'est pas aveugle. Lallemand a un but : convertir les enfants des protestants de son département et obliger les parents à respecter la Loi du Roi. Ces enfants sont enfermés à l'Hôpital Général de Falaise, pour ceux de Crocy entre 1737 et 1745, et dans les couvents de l'Union Chrétienne d'Alençon, également appelés couvents des Nouveaux et Nouvelles Catholiques. Ce sont des membres du clergé séculier qui font le travail d'enseignement et de conversion pour les garçons. Le personnel des établissements pour filles est composé de régulières. L'intendant surveille de près l'état des conversions des enfants enfermés. Pour sortir de ces établissements, d'après la réforme de 1747, l'enfant doit avoir abjuré le protestantisme. Ensuite, après un certain laps de temps qui peut varier entre quelques mois et plusieurs années en fonction de son âge, l'enfant peut faire sa communion. Trois mois après, si le supérieur ou la supérieure du couvent estime que le pensionnaire est correctement converti, celui-ci doit impérativement quitter le couvent. À partir de là, l'intendant contrôle toujours la bonne conversion de l'individu. En effet, tous les six mois, les curés sont chargés de faire un rapport à l'intendant sur la conduite des nouveaux convertis de leur paroisse. Ainsi, l'intendant peut évaluer la sincérité de leur foi.

Les sources étudiées sont des documents provenant soit des couvents, soit de l'intendance ou soit des curés, jamais des convertis : il est donc difficile d'être certain de la sincérité de la conversion d'un enfant qui sort du couvent. Cependant, pour quelques individus, leur bonne conversion à la religion catholique fait peu de doute. Plusieurs enfants calvinistes entrent volontairement dans les couvents des Nouveaux et Nouvelles Catholiques d'Alençon afin de se convertir au catholicisme. C'est le cas, par exemple, de la fille aînée du sieur Boulay, marchand d'Alençon, âgée de 22 ans, et d'une des sœurs Blain, âgée de 25 ans. Étant donné leur âge, celles-ci n'ont pas droit à la pension du Roi. Cependant, les autorités font une exception en leur accordant pour l'année de leur conversion qui commence respectivement en 1744 et 1751<sup>45</sup>. Trois autres cas d'entrée volontaire sont encore plus intéressants. Elles concernent des fillettes qui ont entre 7 et 13 ans. Pour les autorités, un enfant adhère à une confession car ce sont ses parents qui la lui ont enseignée, et il ne serait pas capable de choisir avec raison la reli-

---

45. Arch. dép. de l'Orne, C 616 et C 622.

gion dans laquelle il veut vivre. La conversion d'un enfant ne pourrait avoir lieu que sous l'influence d'un adulte. Cependant, après enquête, l'intendant se rend compte qu'aucun catholique ou clerc n'aurait encouragé à se convertir ces trois fillettes d'Alençon : en 1750, Jeanne-Louise Loppé âgée de 7 ans, en 1767, Marie-Jeanne Taunay, âgée de 13 ans et en 1773, Marie-Marguerite-Flore Collet âgée de 7 ans. Elles entrent toutes aux Nouvelles Catholiques où elles se convertissent à la religion catholique<sup>46</sup>.

Entre 1736 et 1788, les intendants Lallemand et Jullien reçoivent au moins dix-sept demandes de la part de parents, d'un père, d'une mère, de grands-parents, ou encore d'oncles et tantes, sincèrement convertis au catholicisme, pour que des enfants de leur famille, élevés dans le calvinisme, soient envoyés dans les couvents de l'Union Chrétienne afin d'être convertis. Les enfants dont il s'agit sont donc partiellement considérés comme volontaires pour entrer au couvent. Leur conversion est en générale acquise car leurs parents catholiques ou nouveaux convertis leur ont déjà enseigné quelques éléments de la religion catholique, ou les ont encouragés à pratiquer ce culte. L'exemple du couple Frotté de la Rimblière peut être cité. Samuel Frotté de la Rimblière, demeurant à Cleray, est protestant. Sa femme, Marie-Jeanne Castaings, est catholique. Ils ont cinq enfants, deux garçons et trois filles. Cependant, chaque parent essaie apparemment d'instruire les cinq enfants dans sa propre confession, avec, semble-t-il, davantage de succès pour le père. En effet, en janvier 1767, Marie-Jeanne Castaings demande à l'évêque de Sées que deux de ses filles soient placées aux Nouvelles Catholiques ; au mois de mars suivant, elle s'adresse à l'intendant Jullien pour que son plus jeune fils entre aux Nouveaux Catholiques<sup>47</sup>. En 1771, les deux filles se convertissent sincèrement<sup>48</sup>. Quant à Pierre-Jean Frotté, il sort des Nouveaux Catholiques en 1784, sans que l'on connaisse ses sentiments à l'égard de l'une ou de l'autre confession.

Des jeunes filles protestantes qui se convertissent peuvent ensuite décider de faire profession de religieuses. Là encore, la sincérité de leur conversion ne peut pas être mise en doute. Après leur conversion et leur demande, ces jeunes filles sont novices pendant un an. Leur foi est alors mise à l'épreuve : divers clercs examinent leur vocation et leur disposition à devenir religieuse. Elles doivent aussi obtenir une pension pour pouvoir payer les frais de leur entretien au couvent. L'intendant intercède souvent auprès des ministres pour la leur obtenir. Les filles d'importantes familles de la noblesse d'Alençon se convertissent ainsi et deviennent religieuses. C'est le cas en 1740 de Françoise-Victorine de Launay-Ruel, née en 1717, fille de J.-J. Paul de Launay et de Claude de la Place, et en 1746 de Madeleine-Angélique Tragin de Cohardon, née en 1722, fille de messire Emmanuel Tragin, sieur de Cohardon, et Marie-Louise Hélaout de la Martellerie<sup>49</sup>. À leur

---

46. Arch. dép. de l'Orne, C 621, C 628 et C 629.

47. Arch. dép. de l'Orne, C 628.

48. Arch. dép. de l'Orne, C 629.

49. Arch. dép. de l'Orne, C 614 et C 612.

tour, elles enseignent les principes de la religion catholiques à des fillettes protestantes, enlevées à leurs parents. Ces deux femmes deviennent même les supérieures de l'établissement d'Alençon, la première de 1742 à 1748, puis de 1760 à 1764, et enfin de 1778 à 1784, la seconde de 1748 à 1760 et à nouveau de 1764 à 1774. Les deux filles de Marin Caget, assesseur en la vicomté d'Alençon, « né dans la RPR, mais ayant abjuré les erreurs du calvinisme dans sa jeunesse, exemple qui a été suivie par sa mère il y a environ deux ans » entrent à l'abbaye royale d'Essay en 1739<sup>50</sup>. Plusieurs membres de la famille Duménil du Clos et de Saint-Denis de Verruaire, demeurant dans la subdélégation d'Alençon, font également profession dans divers couvents de la généralité<sup>51</sup>. En 1771, ce sont deux des filles de Samuel de Frotté de la Rimblière qui font profession de religieuses aux Nouvelles Catholiques.

De jeunes filles de protestants, dont les parents sont jugés par les autorités comme parmi les plus grands opiniâtres de leur communauté, peuvent également faire profession de religieuses. Ainsi, Marie-Jeanne Gautier, qui s'était fait enlever par les membres des communautés du Bocage normand, se convertit, sincèrement semble-t-il, et fait profession à Notre-Dame d'Alençon<sup>52</sup>. Quatre autres jeunes filles originaires du village de Crocy deviennent religieuses<sup>53</sup>. À Bellême, c'est Marie Chapeau, une des filles du prédicant de la communauté, qui entre aux Nouvelles Catholiques<sup>54</sup>. À Rai, près de L'Aigle, ce sont deux des filles de Nicolas Courdemanche de Boissnormand et de Madeleine Crête de Beaulieu, couple jugé « fort opiniâtre » par les autorités, qui sont reçues comme religieuses aux Nouvelles Catholique d'Alençon, Marie-Anne le 11 février 1754, et Louise-Françoise le 9 décembre 1760<sup>55</sup>.

Ainsi, il y a au moins vingt-deux entrées « volontaires » dans les établissements d'Alençon. D'après les documents de l'intendance, tous sont sincèrement convertis à la religion catholique. Entre 1736 et 1784, il y aurait également plus de vingt jeunes filles, nées et élevées dans la confession calviniste, qui deviennent religieuses dans les différents couvents de la généralité, après s'être converties au catholicisme aux Nouvelles Catholiques d'Alençon. La sincérité de leur foi catholique peut difficilement être mise en cause. Évidemment, elles ne sont qu'une minorité parmi l'ensemble des enfants de protestants qui se sont fait enlever sous l'intendance de Lallemand de Léviguen. Cependant, il ne faut pas négliger l'existence de ces enfants de protestants convaincus qui se sont convertis sincèrement à la religion catholique.

50. Arch. dép. de l'Orne, C 611.

51. Arch. dép. de l'Orne, C 612, C 616, C 620.

52. Arch. dép. de l'Orne, C 615.

53. Marie-Jeanne Germain, le 21 novembre 1760, Marie-Charlotte Nielth, le 6 mai 1762, et Marguerite Painel, le 22 juillet 1766 (Arch. dép. de l'Orne, H 5100). Marie-Suzanne Bourget en 1784 (Arch. dép. de l'Orne, C 631).

54. Arch. dép. de l'Orne, C 613.

55. Arch. dép. de l'Orne, C 624, H 5095 et H 5100.

La grande majorité des enfants de protestants de la généralité d'Alençon a été enlevée à leurs parents de force, et la plupart n'avaient sans doute pas l'idée de se convertir à la religion catholique. Si l'intendant multiplie les arrestations jusqu'au milieu des années 1750, les sorties s'échelonnent jusqu'à la fin des années 1780. Il est certain qu'un grand nombre de ces personnes un temps enfermées s'est converti au catholicisme. La communauté d'Alençon a été particulièrement touchée par les enlèvements d'enfants sous l'intendance de Lallemand de Lévigien. En effet, c'est le cœur historique et symbolique du calvinisme normand, et en 1737, il reste environ soixante foyers protestants dans la ville, soit plus de 160 personnes<sup>56</sup>. La campagne alençonnaise compte également plusieurs paroisses où vivent des nouveaux convertis. Ainsi, une vingtaine d'ordres de permission de sortir d'un des deux couvents de l'Union Chrétienne d'Alençon ont été trouvés. Ces ordres affirment inlassablement que tel enfant est correctement converti, qu'il a fait sa communion, et que sa foi a été mise à l'épreuve pendant trois mois ; par conséquent, l'enfant est apte à sortir et à retourner chez lui. L'intendant est ensuite chargé de surveiller l'état de la conversion de l'individu. Le converti doit aller à la messe tous les dimanches, participer aux fêtes catholiques et continuer à assister aux instructions qui sont données dans les couvents de l'Union Chrétienne s'il habite à Alençon, ou à celles organisées par le curé de sa paroisse. Cependant, en raison des sources étudiées, on ne peut pas toujours savoir si ces convertis sont restés sincèrement catholiques jusqu'à leur mort. Il faut aussi noter une différence entre les deux couvents. Celui des Nouveaux Catholiques ne jouit pas d'une grande réputation tant en ce qui concerne le niveau de l'enseignement religieux qui y est donné que par les conversions qui y sont obtenues. Les deux fils de Lesage, sieur Duparc, François-Pierre-Thomas et Pierre-Louis, sortent convertis du couvent<sup>57</sup>. Mais, treize ans plus tard, l'aîné décide d'abjurer une nouvelle fois devant le curé de sa paroisse. En revanche, le couvent des Nouvelles Catholiques jouit d'une excellente réputation. Il est certain que les conversions obtenues dans ce couvent sont plus sincères que celles réalisées dans l'établissement pour garçons. On peut enfin noter les conversions de plusieurs adultes de la région d'Alençon. Certaines peuvent permettre de faciliter la sortie de leurs enfants d'un des couvents. Plusieurs chefs de familles, qualifiés de « NC », demandent aussi à l'intendant la permission de vendre ou d'acheter des terres<sup>58</sup>. D'autres enfin, grâce à cela, reçoivent des pensions « pour subsister » car ils sont dits « NC<sup>59</sup> ».

Les communautés protestantes de l'élection de Mortagne perdent également un grand nombre de leurs jeunes calvinistes. Bellême est la ville la plus touchée. Les filles de Pierre Chapeau, prédicant, sont enlevées et elles

56. Arch. dép. de l'Orne, C 609.

57. Arch. dép. de l'Orne, C 623 et C 628.

58. L'exemple du sieur de Valframbert peut être cité.

59. CLOLUS, N., *Répression et Conversion : la politique de l'intendant Lallemand de Lévigien*, op. cit., p. 192.

se convertissent, l'aînée devient même religieuse aux Nouvelles Catholiques<sup>60</sup>. Toujours à Bellême, une enquête faite en 1764 par le subdélégué sur la famille Lecomte apporte de précieuses informations : si le père est resté calviniste, rien n'est dit sur la confession de la mère et des trois fils, mais en revanche, les trois filles qui ont été tour à tour arrêtées et enfermées, sont citées comme des exemples de bonnes catholiques<sup>61</sup>. Elles ont été toutes les trois victimes des enlèvements ponctuels établis par Lallemand de Léviguen. La première sort convertie et se marie avec un catholique. La seconde, Marie-Anne, se convertit sincèrement également. Après avoir été novice et s'être aperçue qu'elle n'était pas capable de vivre toute sa vie avec le voile, elle loge quelque temps chez le curé de sa paroisse et part faire un apprentissage chez une couturière de Caen<sup>62</sup>. De 1748 jusqu'en 1764, la troisième fille, Jeanne-Renée, reste aux Nouvelles Catholiques et veut devenir religieuse; elle n'est pas acceptée en raison de problèmes de santé. Cependant, pour la récompenser de sa foi et de son attitude, l'intendant d'Alençon lui fait conserver sa pension de 120 livres sur les revenus de la régie des biens des religionnaires fugitifs jusqu'en 1784. Cet exemple de la famille Lecomte illustre bien une certaine réussite de la politique de Lallemand de Léviguen, en particulier dans la conversion des jeunes filles de protestants, qui, devenues femmes et mères, seront chargées d'élever et d'instruire leurs enfants.

Sous l'intendance de Lallemand de Léviguen, les derniers calvinistes de la région de l'Aigle ne sont quasiment plus que des personnes âgées, sans importance dans la vision que l'intendant a de l'avenir du protestantisme dans son département. Seul le sieur de Corneville, prêchant selon les autorités, a des enfants : en 1752, les garçons restent avec leur père, et les filles sont soustraites à son autorité par le curé qui en fait de bonnes catholiques<sup>63</sup>. En 1742, la dame de Viellemaison, relapse demeurant à Saint-Martin-d'Écublei, se fait enlever ses cinq enfants qui deviennent catholiques dans la généralité de Caen<sup>64</sup>. La dernière grande famille de la subdélégation est celle du sieur Nicolas Courdemanche de Boisnormand et de Madeleine Crête de Beaulieu, demeurant à Rai. Ils ont deux fils et quatre filles. La conversion de ses deux fils qui sortent des Nouveaux Catholiques est peu sûre : en 1788, le subdélégué affirme que ce sont encore des calvi-

60. Arch. dép. de l'Orne, C 613.

61. Arch. dép. de l'Orne, C 627.

62. Arch. dép. de l'Orne, C 621. Les autorités veulent que les anciens pensionnaires ne dépendent pas de leurs parents restés calvinistes. La mise en apprentissage est un moyen utilisé. Comme pour les pensions des couvents, le Roi paie auprès des maîtres celles des apprentis quand les parents n'ont pas les moyens d'y satisfaire. L'intendant et ses subdélégués enquêtent sur les maîtres d'apprentissage et le comportement des enfants. Ainsi, en 1741, Pierre Bourdon, du village de Crocy, demande à ce que son fils soit placé chez un marchand papetier présenté par le père comme un excellent catholique. Après enquête, le subdélégué se rend compte que c'est faux. La demande est rejetée (Arch. dép. de l'Orne, C 613).

63. Arch. dép. de l'Orne, C 623.

64. Arch. dép. de l'Orne, C 614.

nistes. En revanche, ses quatre filles sont sincèrement converties : deux deviennent religieuses aux Nouvelles Catholiques d'Alençon et les deux autres filles sont mises en apprentissage afin de les soustraire à l'autorité de leur père et de consolider leur foi pendant ce temps<sup>65</sup>.

Enfin, la subdélégation de Falaise est la région la plus touchée par l'action de Lallemand de Lévignen, en raison de la présence de la communauté de Crocy. La politique menée par l'intendant à l'encontre des calvinistes de ce village semble être une réussite. En effet, la plupart des enfants paraissent sortir convertis des établissements dans lesquels ils ont été placés. Plusieurs parents abjurent même pour récupérer leurs enfants, mais, la plupart du temps, leur abjuration n'est pas sincère. Ainsi, sur les trente-trois enfants de Crocy qui ont été enfermés à l'Hôpital Général de Falaise, l'intendant en fait libérer quinze car ils étaient correctement convertis : neuf en 1742, trois en 1746 et deux en 1749<sup>66</sup> ; trois y sont morts après avoir abjuré le calvinisme ; sept s'en sont enfuis<sup>67</sup>. Il reste donc douze enfants dont on a perdu la trace. Peut-être ont-ils quitté l'établissement sincèrement convertis, mais on ne peut pas en être certains. À ces résultats, il faut ajouter en 1746, en 1748 et en 1752, sept couples qui affirment s'être convertis. En compensation, ils demandent la libération de leurs douze enfants. À chaque fois, l'intendant accepte les requêtes, étant donné que les enfants se sont eux-mêmes convertis au catholicisme dans les établissements de l'Union Chrétienne d'Alençon<sup>68</sup>. Enfin, le 3 juin 1752, alors que les campagnes d'enlèvements des enfants de Crocy sont finies depuis un an, le curé Lecène envoie une lettre d'information à Lallemand de Lévignen<sup>69</sup>. Il lui affirme que cent sept personnes, de tout âge et de tout sexe, qui vivent actuellement dans la paroisse, sont d'anciens calvinistes convertis au catholicisme. À ce moment-là, il continuerait d'instruire les principes de la religion catholique aux membres de onze familles d'origine protestante<sup>70</sup>. Ainsi, si ces chiffres sont corrects, cela voudrait dire qu'au moins 60 % des membres de la communauté calviniste de Crocy se seraient convertis en 1752, alors qu'il reste encore une dizaine d'enfants

---

65. Arch. dép. de l'Orne, C 620 et C 623.

66. Arch. dép. de l'Orne, C 614, C 617, C 618, C 620.

67. CLOUS, N., *Répression et Conversion : la politique de l'intendant Lallemand de Lévignen*, *op. cit.* On peut citer le cas de Michel-Emmanuel Bourdon qui, aussitôt après sa fuite de l'Hôpital Général de Falaise en septembre 1744, part avec son père et ses deux sœurs au Refuge. Selon le subdélégué de Falaise, les enfants qui s'enfuient de l'Hôpital Général recevraient le soutien d'une propriétaire voisine de l'établissement qui laisserait les enfants passer par sa cour.

68. Arch. dép. de l'Orne, C 617, C 618, C 619, C 623. Deux de ces couples n'ont pas été sincères. En effet, ils ont continué à professer le calvinisme et sont enterrés dans le cimetière protestant de Crocy (Arch. dép. de l'Orne, 2Mi 288).

69. Arch. dép. de l'Orne, C 623.

70. LE MEUR, R.-B., « La communauté réformée de Crocy aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *op. cit.*, p. 124. En 1696, le curé de la paroisse, Gabriel Thouin, recense 176 calvinistes à Crocy. La population ne semble pas avoir beaucoup variée jusqu'en 1737, en tout cas elle n'a pas baissé.

du village dans les couvents des Nouveaux et Nouvelles Catholiques d'Alençon.



Lallemant de Lévignen, intendant de la généralité d'Alençon pendant quarante ans, est chargé, comme tous ses collègues, de faire appliquer la législation royale et les ordres que le pouvoir central lui envoie. Il décide de mener une importante action contre les calvinistes de son ressort visant à la conversion de jeunes membres de cette communauté. L'intendant pense qu'il ne faut pas s'occuper de la conversion des adultes et des personnes âgées qui se réclament du protestantisme. C'est ainsi, qu'il veut accentuer la répression sur les enfants et surtout sur les filles. En effet, il est persuadé qu'avec la conversion de la jeunesse protestante, le calvinisme va disparaître de la généralité. D'autre part, il pense que, traditionnellement, ce sont les femmes qui élèvent les enfants et leur enseignent les principes de leur religion. L'intendant met donc en place une vaste politique d'enlèvement d'enfants en organisant, en accord avec le pouvoir royal, des campagnes d'enlèvements groupés. Cette méthode vise les plus importantes communautés calvinistes de la généralité : d'abord Alençon, puis Crocy qui devient la cible privilégiée de l'intendant après l'affaire de l'enlèvement de Marie-Jeanne Gautier en 1737<sup>71</sup>. L'intendant fait aussi arrêter, de manière ponctuelle, de nombreux enfants provenant des communautés moribondes de la généralité. Ces garçons et ces filles sont envoyés principalement dans les couvents des Nouveaux et Nouvelles Catholiques où ils doivent abjurer le calvinisme et devenir de bons catholiques.

Ainsi, d'après les sources, entre 1727 et 1789, au moins cent vingt-quatre enfants se sont fait arrêter : 96 % l'ont été au cours de l'intendance de Lallemant, et il n'y a que cinq enlèvements sous celle de Jullien. Lallemant semble être aussi l'intendant qui a le plus utilisé cette méthode dans la province de Normandie<sup>72</sup>. En novembre 1787, l'Édit dit de « Tolérance » donne droit à un état civil aux calvinistes. En respect de l'article 27, l'intendant Jullien est chargé de faire établir un état des paroisses où il y a des protestants<sup>73</sup>. Ainsi, dans les subdélégations de Bernay, Conches, Domfront, Orbec, Verneuil et Lisieux, mais aussi de Sées, Mortagne et Nogent-le-Rotrou, il n'y a pas de calvinistes. Dans le district de la Ferté-Macé, il ne resterait que le seigneur de Couternes. À Alençon, demeureraient moins de dix foyers<sup>74</sup>. Dans la subdélégation de l'Aigle, quatre protestants habiteraient à Rai. Dans les deux subdélégations les moins touchées par l'action de l'intendant, probablement en raison de leur éloignement d'Alençon, il resterait trois familles dans celle de Châteauneuf-en-Thimerais, et qua-

71. Arch. dép. de l'Orne, C 610.

72. GALLAND, A., *Le Protestantisme en Basse-Normandie*, op. cit. Vatan, intendant de Caen de 1724 à 1740, est un fervent partisan des enlèvements d'enfants : Il fait enlever environ 70 enfants (p. 307). En revanche, ses successeurs, La Briffe de Ferrières (1740-1752) et Orceau de Fontette (1752-1775) répugnent à utiliser ces méthodes (p. 336-337).

73. Arch. dép. de l'Orne, C 631.

74. Arch. dép. de l'Orne, C 609 : en 1737, il y avait 60 foyers.



rante-neuf dans celle de Senonches. Enfin, dans l'élection d'Argentan, il ne resterait plus que quelques protestants dans le village de Crocy. Ainsi, d'après les sources étudiées, qui restent discrètes sur le comportement des NC après la sortie du couvent et surtout au moment de leur mort, la politique de Lallemand de Lévigren apparaît plutôt comme une réussite : de nombreux protestants et protestantes seraient devenus catholiques et la généralité d'Alençon, à la fin de l'Ancien Régime, peut être considérée comme « toute catholique ».

## RESUME

**Intendant de la généralité d'Alençon entre 1726 et 1766, Lallemand de Lévigren mène une politique de répression et de conversion contre les calvinistes de son département. Il juge inutile de s'attaquer aux calvinistes adultes. Selon lui, seule la conversion des enfants permet d'éradiquer le protestantisme. La répression contre les protestants se caractérise donc par l'enlèvement de leurs enfants, qui sont ensuite conduits dans divers établissements religieux. Il n'est pas possible de connaître la sincérité de la conversions pour l'ensemble des cent vingt enfants enlevés. Cependant, d'après les sources étudiées, il semble qu'il y ait eu un nombre important de conversions sincères. À la fin de l'Ancien Régime, la généralité d'Alençon semble vidée de sa communauté calviniste. Il apparaît donc que la politique de Lallemand de Lévigren de répression et de conversion ait été une réussite.**

## ABSTRACT

*Intendant of the « généralité » of Alençon between 1726 and 1766, Lallemand de Lévigren run repression and conversion policies against the Calvinists of his jurisdiction. He consider to fight against adults Calvinists needless. According to him, only the conversion of the childrens allow the eradication of the Protestantism. The repression against protestant is characterised by the kidnapping of their children who are lock up in further religious establishment. It isn't possible to know the honesty of the conversion for all the one hundred twenty kidnapped children. However, according to sources, it seems that there are a lot of honesty conversions. At the end of the Ancien Régime, the généralité of Alençon seems void of her Calvinist community. So, we could considered that Lallemand de Lévigren succeed in his repression and conversion policies.*